

# LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (PAV) : NE LAISSONS PLUS DE DÉCHETS SUR L'ESPACE PUBLIC

## QUI EST CONCERNÉ ?



Les habitants du centre-ville dont la collecte se faisait auparavant en porte-à-porte

## POURQUOI DES PAV ?

Diminuer la consommation énergétique dans le cadre du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) validé par l'agglomération le

13/12/2021



## 8 PAV



Indiqués en scannant ce QR code ou bien sur [www.gaillac-graulhet.fr](http://www.gaillac-graulhet.fr)  
Rubrique HABITER > PAV



## DEPUIS QUAND ?

Le dispositif est mis en place depuis le

01/07

Une tolérance est accordée jusqu'au

01/09



## L'EXPÉRIMENTATION ? ET APRÈS ?

La zone de SPR (Site Patrimonial Remarquable) nous impose à terme que les cuves soient

## enterrées



## UNE CONVENTION ENTRE L'AGGLOMÉRATION ET LA COMMUNE, POURQUOI FAIRE ?

Pour permettre de maintenir ces zones

## propres

